

Paris,
le lundi 4 février 2019

Émetteur :

Elise Demorise pour l'Ucanss - Email : formation@ucanss.fr / Sylvain Coulaud pour l'Institut 4.10 - Email : scoulaud@institutquatredix.fr

Objet : DISPOSITIF « TECHNICIEN D'AGENCE COMPTABLE » TRONC COMMUN - ANNEE 2019

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Les Caisses nationales et l'Ucanss, en partenariat avec l'Institut 4.10 proposent la formation de Technicien d'Agence Comptable (TAC).

I. OBJECTIFS DE FORMATION

Les objectifs de la formation définis avec les Caisses nationales, sont les suivants :

- renforcer les compétences du technicien comptable dans ses missions de base (identifier les mécanismes fondamentaux de la comptabilité générale et institutionnelle) ;
- expliquer et accompagner les changements du cadre d'action des Agences comptables ;
- détailler les écritures comptables spécifiques à l'Institution.

II. PUBLIC VISE

Développé dans un souci d'opérationnalité, ce dispositif est destiné aux personnels qui, au sein de l'Agence comptable, ont en charge l'écriture des opérations comptables.

III. ARCHITECTURE ET CONTENUS DE LA FORMATION

Ce dispositif modulaire qui donne lieu à une attestation nationale de réussite délivrée par l'Ucanss, s'articule autour d'un tronc commun interbranche et de modules spécifiques à chaque branche.

Vous trouverez en annexe une présentation du dispositif, le schéma du parcours de formation ainsi que le contenu des modules du tronc commun.

IV. DEPLOIEMENT DE LA FORMATION ET ORGANISATION DE L'EXAMEN

Le déploiement de la formation se déroule de la façon suivante :

- 1er semestre 2019 : déploiement du tronc commun ;
- 2ème semestre 2019 : déploiement des spécificités de branche.

L'organisation de l'examen est planifiée selon les conditions suivantes :

- en juin 2019 : TAC Tronc Commun
- en décembre 2019 : TAC Spécificité de branche.

Pour chaque épreuve, les organismes doivent inscrire leur agent sur le site de l'Ucanss dans le logiciel e-examen en cliquant ici.

V. INSCRIPTION AUX DIFFERENTS MODULES

Il convient de procéder avant le 20 février 2019 aux inscriptions via le site de l'Institut 4.10 en passant commande :

- soit via la fiche catalogue en cliquant ici
- soit directement via le portail client en cliquant ici

A l'issue du recensement, les organismes sont informés des dates et lieux des différentes sessions. En fonction du volume de demandes d'inscription exprimées sur le dispositif, l'Institut confirme aux organismes les affectations définitives en tenant compte des inscriptions.

Au-delà de la date de clôture des inscriptions, toutes les demandes sont gérées par le pilote du dispositif et affectées selon les places disponibles.

VI. COÛT ET PRISE EN CHARGE DU DISPOSITIF TAC TRONC COMMUN

Le coût pédagogique pour chaque module du tronc commun s'élève à 205,00 € par jour et par stagiaire.

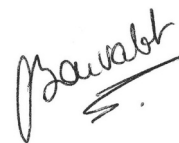
2019 : Modalités de prise en charge

Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2019 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE).

Les priorités de financement de la formation professionnelle 2019.

Vos interlocuteurs Sylvain Coulaud de l'Institut 4.10 (pilote de ce dispositif) et Elise Demorise de l'Ucanss se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot
Directrice du Développement
et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Document(s) annexe

(s) :

- Annexe : Technicien d'agence comptable - Contours du dispositif et contenu des modules de formation,

